Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

Band: 17 (1925)

Heft: 1

Nachruf: Samuel Gompers

Autor: Schürch, C.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

REVUE SYNDICALE

SUISSE vereveveveveve

ORGANE DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

Abonnement: 5 fr. par an Pour l'Etranger: Port en sus Abonnem. postal, 20 cent. en sus Rédaction: Secrétariat de l'Union syndicale suisse, Berne Téléphone 3168 o Monbijoustrasse 61 o Compte de chèques Nº III 1366 ♦♦♦♦♦♦♦♦♦ Paraît tous les mois ♦♦♦♦♦♦♦♦

o Expédition et administration : o Imprim. de l'Union, Berne o o o Monbijoustrasse, 61 o o o

SOMMAIRE:	Pages		Pages
1. Samuel Gompers	1	7. Mouvement international	7
2. Les s laires des ouvriers victimes d'accidents	2	8. Etranger	7
3. Le droit ouvrier uniforme	4	9. Notice	8
		10. Bibliographie	
5. Politique sociale	(11. A is aux abonnés	8
6. Dans les fédérations syndicales suisses	7	12. Le coût de la vie	8

Samuel Gompers

Le président de la Fédération américaine du travail, Samuel Gompers, vient de mourir à San Antonio (Texas) à son retour du congrès syndical de Mexico. Il était âgé de 74 ans.

Samuel Gompers est né en 1850 à Spitelfields (Angleterre) de parents israélites. A treize ans, il émigre aux Etats-Unis. Très jeune, il s'enthousiasme pour le mouvement syndical. Après avoir milité dans le syndicat des cigariers, dont il devint le secrétaire, puis président, il contribue à la création de l'«American Federation of Labor», dont il devient le président à sa fondation en 1882. Constamment réélu depuis, sauf une année, la modeste organisation, qui ne comptait à ses débuts pas cent membres, groupe aujourd'hui près de trois millions d'adhérents.

Gompers se voua exclusivement au mouvement syndical. La politique n'avait pour lui aucun attrait. Elu sénateur en 1887, il refusa ce mandat, comme il déclina plus tard un siège au Congrès, où les électeurs crurent devoir l'envoyer à nouveau. Son influence fut considérable sur les ouvriers de son pays. S'il contribua à les tirer du romantisme des «Chevaliers du travail» pour les ramener à plus de réalisme, il les maintint cependant dans un corporatisme assez étroit et conservateur. Sa parole fit loi. Il fut le principal obstacle à l'orientation des syndicats américains vers les conceptions du mouvement ouvrier moderne. C'est lui qui les empêcha d'adhérer à la Fédération syndicale internationale d'Amsterdam, et c'est encore lui qui jusqu'à ses derniers jours s'est opposé à la création d'un parti travailliste appuyé par les syndicats.

Son incompréhension du mouvement ouvrier européen était extrême. Par deux fois il prit contact avec lui. En 1909, il fit une tournée en Europe et parla dans plusieurs grandes villes. A Paris, il provoqua l'étonnement des syndicalistes qui l'écoutèrent exposer sa conception du mouvement ouvrier. Il leur parut, dit l'Information sociale, « l'incarnation même du bourgeois », et à Berlin, il fut violemment attaqué par Kautsky, le célèbre théoricien du socialisme.

En 1919, il vint pour la deuxième fois en Europe. Il joua à cette occasion un rôle considérable à la conférence de Versailles, où il contribua avec Jouhaux, Vandervelde et d'autres chefs ouvriers à rédiger la partie XIII du traité de paix, que les travailleurs considèrent avec raison comme leur charte et qui a donné naissance au Bureau international du travail. Nommé président de la commission de législation ouvrière de la conférence de Versailles, Gompers y déploya une grande energie et une intelligence avisée, dont les travailleurs du monde entier peuvent lui être reconnaissant.

Nous l'avons connu à Amsterdam au congrès re-constructif de l'Internationale syndicale. Il s'exprimait lentement et d'une voix forte et saccadée, cherchant ses termes, qu'il voulait nets et précis; il nous donna l'im-pression d'un homme qui n'entend que difficilement la contradiction. Nous nous heurtâmes d'ailleurs à lui au cours de ce congrès lorsqu'il défendit avec sa violence coutumière le point de vue d'une grande organisation n'ayant aucune compréhension pour les droits légitimes des organisations nationales de pays plus petits. C'est en vain que ceux-ci se défendirent, ils durent s'incliner devant les menaces de se retirer que proféra Gompers. Il s'agissait du mode de représentation dans les congrès internationaux. Mais, à ce même congrès, il dut céder à son tour lorsqu'il voulut imposer la participation sans réserves de l'Internationale syndicale à la Ire conférence internationale du travail à Washington. Le congrès fut unanimement d'avis, à l'exception des voix de l'Amérique, pour demander à la Société des nations « que soient invités et admis à la conférence les représentants du mouvement syndical de tous les pays, sans exception aucune ». L'attitude décidée des délégués ouvriers de tous les pays eut pour effet, l'on s'en souvient, de faire admettre l'Allemagne à l'œuvre du B. I. T., bien qu'elle ne fit pas partie de la Société des nations. Un pays industriel de cette importance ne pouvait être tenu à l'écart de l'Organisation înternationale du travail.

Gompers s'est-il aperçu qu'il ne dominerait pas l'Internationale syndicale comme il avait su s'imposer à la Fédération américaine? Voulut-il se ménager des blessures d'amour-propre, qui sait? Toujours, est-il qu'il s'opposa à l'entrée de son organisation dans l'Internationale syndicale qu'il venait d'aider à reformer. Son rêve le poussait plutôt vers la réalisation d'une fédération panaméricaine du travail. Déjà à Amsterdam en 1919, il s'annonçait comme le représentant des organisations syndicales de l'Amérique du Nord, de l'Amérique Centrale et de celle du Sud. Il disait avoir été élu président d'un congrès panaméricain, qui l'avait autorisé à représenter au congrès d'Amsterdam également l'Amérique Centrale et l'Amérique du Sud. C'est sans doute pour poursuivre la réalisation du rêve de sa vie qu'il avait convoqué le congrès syndical américain à proximité de la frontière mexicaine, cette année, afin de fraterniser avec les syndiqués de ce pays. La mort l'y surprit comme il leur rendait visite. Jusqu'au bout, il avait voulu remplir consciencieusement sa tâche, en

assistant, quoique très malade, au congrès annuel qui

le réélut président à l'unanimité.

La disparition de Samuel Gompers aura certainement une répercussion profonde sur l'évolution future du mouvement syndical américain. Puisse-t-elle avoir pour effet de rapprocher du mouvement syndical international les organisations ouvrières des Etats-Unis.

 $Ch. Sch \ddot{u}rch.$

Les salaires des ouvriers victimes d'accidents

Dans les numéros 2, 6, 7, 8 et 9 de la Revue syndicale (année 1924), nous avons renseigné sur les salaires des ouvriers victimes d'accidents pendant les années 1918 à 1921. Les indications données dans ces numéros étaient extraites de la statistique officielle de la Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents, à Lucerne, et des communications de l'Office fédéral du travail. Elles étaient destinées à suppléer à la statistique des salaires qui se révèle encore toujours insuffisante. Nous renvoyons à ce sujet aux observations contenues dans le numéro 2 de la Revue syndicale (année 1924).

Depuis lors, les indications pour l'année 1922 ont également paru. Les remarques contenues dans le numéro 2 de la Revue syndicale, auxquelles nous venons de faire allusion, s'appliquent également à ces publications. Les tendances que nous avons formulées dans nos articles précédents sur le mouvement des salaires, se révèlent ici encore plus fortement. Il est déclaré, par exemple, que les salaires sont calculés de plus en plus d'après les heures, au lieu, comme autrefois, d'après les jours ou d'après les semaines. Pour les ouvriers victimes d'accidents, dont les indications de salaire furent utilisées, il fut notamment calculé les salaires ci-dessous:

Année	Nombre des indications de salaire d'après les heures	indications de	Total		
1918	23,445	34,486	57,931		
1919	22,774	32,849	55,623		
1920	35,668	24,883	60,551		
1921	27,606	16,816	44,422		
1922	33,708	15,698	49,406		

Tandis que le nombre des indications de salaire d'après les heures monte, celui d'après les jours (ou semaines) accuse une forte diminution. En 1918, il y avait encore le 60 % des victimes d'accidents avec des salaires à la journée ou à la semaine; mais en 1922, il n'y en avait à peine que le 32 %.

Deux autres tendances bien distinctes apparaissent; premièrement une baisse progressive des salaires, qui est la plus faible pour les catégories les plus élevées et la plus forte pour celles les plus basses; et deuxièmement, comme conséquence de ce qui précède, une plus grande différence entre les catégories d'ouvriers situées au bas de l'échelle et celles situées au haut de l'échelle.

Dans les publications précédentes, nous avons donné des indications détaillées pour chaque industrie. Pour éviter toute répétition, nous nous bornons à publier ici un tableau qui donne, outre un apercu comparatif sur l'état des salaires dans les différentes industries, également une image de la baisse effective des salaires. Pour obtenir cet aperçu d'ensemble, il a fallu répartir en cinq groupes les différentes catégories dans toutes les industries; des indications sur les salaires de chaque profession séparément n'y purent trouver place. Les salaires de l'année 1922 sont indiqués pour chaque groupe, et, pour mieux faire ressortir la baisse effective de salaire, le maximum des salaires antérieurs y figure également. Les chiffres marqués d'un * se rapportent déjà à l'année 1920, dans les autres cas à l'année 1921. Il va sans dire qu'il s'agit partout de salaires moyens annuels.

Comparaison des salaires de 1922.

Jetons tout d'abord un coup d'œil sur les salaires de l'année 1922 figurant dans le tableau ci-dessus, afin de pouvoir les comparer avec ceux des différentes industries. Rappelons en premier lieu à ce sujet les observations sur les nombreuses lacunes mentionnées dans la Revue syndicale (année 1924, pages 28 et 29), qui se font également valoir ici. Viennent encore s'ajouter à cela certaines difficultés provenant de la distinction entre les ouvriers qualifiés, moins qualifiés et non qualifiés. Dans toutes les industries on est loin de se servir de la même base. En effet, parmi une industrie, tel ou tel groupe professionnel peut être compris dans les

Tab. 24	Gains moyens à la journée en francs									
Industries	Chefs d'atelier, pa- trons, contremaîtres		Ouvriers qualifiés et moins qualifiés		Ouvriers non qualifiés		Femmes âgées de 18 ans et plus		Jeunes gens au- dessous de 18 ans	
	Maximum	1922	Maximum	1922	Maximum	1922	Maximum	1922	Maximum	1922
Industrie des mét. et machines	17.96	17.60	13.10	12.61	10.78	9.93	6.98	6.39	* 6.29	5.03
Industrie du bâtiment	17.03	17.21	13.71	12.74	* 11.68	9.79			* 9.01	6.59
Industrie du bois	15.80	15.85	11.41	10.48	* 9.70	8.43	5.33	5.95	* 6.95	5.18
Industrie textile	15.55	15.23	* 12.54	10.16	* 9.99	9.43	7.36	6 64	* 5.10	4.47
Industrie horlogère	19.18	17.74	14 16	12.99	10.59	8.19	* 8.31	7.07	* 6.50	5.54
Ind. de la pierre et de la terre	* 14.25	13.96	* 11.86	11.70	* 10.39	9 02	6.59	5.57	* 6.63	4.79
Industrie de la chaussure .	17.60	1	11.38	10.—	9.361	7.92	7.14	7.45	* 5 32	3.71
Industrie du papier	15.74	16.16	13.01	12.21	9.94	9.02	6.58	6.08	* 5.26	4.60
Arts graphiques		20.79	17.16	16.77	10.24	9.55	7.57	7.01	5.24	4.26
Industrie chimique	17.15	17.12	* 13.12	12.52	10.97	9.57	* 6.31	5.88	* 6.77	5.33
Industrie alimentaire	15.98	17.31	13.71	13.64	11.13	11.41	6.35	6.02	5.33	4.86
Voiturage	14.68	14.36	10.66	10.33	* 11.02	10.09	_		_	
Entrepr. de com. et d'entrepôt							Lean Co			•
Production et distribution de	15.91	15.34	14.63	14.34	12.28	11.87	7.85	7.38	* 7.47	6.40
courant électrique	18.97	18.19	14.51	14.34	11.99	11.33		_		_
Service de l'eau et du gaz. Extraction de minéraux et	20.14	18.92	15.63	15.74	14.48	14.18	100 (100 (100 (100 (100 (100 (100 (100		-	-
travail de la pierre	15.22	13.26	* 11.87	10.38	* 11.31	9.73	_	<u> </u>	* 8.45	5.97

¹ Seulement 4 indications de salaire.